



## **Mission de l'Office des droits humains**

La direction générale de l'Office des droits humains est chargée de mettre en œuvre une politique homogène et coordonnée des services qui lui sont rattachés. Elle exerce un contrôle hiérarchique sur les activités de ses différents services et contribue au développement d'une politique active en faveur des droits humains.

Son champ d'action concerne l'intégration des étrangères et des étrangers, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique et la solidarité internationale.

Ses missions principales sont :

- Coordonner des projets communs existants entre les services<sup>1</sup>;
- Favoriser la mise en place de nouveaux projets dans l'objectif d'une collaboration transversale entre les services;
- Sensibiliser l'administration ainsi que le public genevois à des problématiques liées au non-respect des droits humains;
- Rédiger des projets de lois ou d'arrêtés liés aux problématiques traitées par les services de l'Office des droits humains et coordonner la cohérence des projets; en cas de thématiques connexes, assurer la cohérence des aides financières;
- Participer à des consultations juridiques pour des projets de lois cantonaux ou fédéraux liés à des thématiques traitées par les services de l'Office des droits humains;
- Fournir une aide juridique et de technique financière aux services de l'Office des droits humains;
- Préparer les dossiers de prise de position et projets de réponse aux courriers et aux objets parlementaires portant sur la thématique des droits humains.

Conférence de presse SSI - 4 juin 2008 - Fabienne Bugnon

---

<sup>1</sup> par exemple lutte contre l'excision, projet commun au SPPE, au service de la solidarité internationale et au BIE ; lutte contre les violences domestiques : SPPE et Bureau du Délégué aux violences domestiques.